



Fondation ITSRS
IRTS ILE-DE-FRANCE
MONTROUGE
NEUILLY-SUR-MARNE

GUIDE DE L'ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP



Fondation ITSRS
IRTS Ile-de-France
Montrouge
Neuilly-sur-Marne

Sommaire

- Quels sont mes droits et les aides qui existent ? 3
- La référence handicap étudiant à l'IRTS IDF Montrouge Neuilly-sur-Marne 4
- Orientation Accompagnement Secteur Intervention Sociale
(OASIS) Handicap à l'IRTS 6
- Quelques associations 7

Introduction

Chères étudiantes, chers étudiants,

Si vous lisez cette plaquette, c'est sans doute que vous vous sentez concerné, pour vous-même ou pour un proche, par la possibilité de suivre des études tout en étant en situation de handicap.

Nous tenons tout d'abord à vous dire que nous sommes très heureux d'accueillir chaque étudiant avec toutes ses richesses et toutes ses différences. Nos différences, quelles qu'elles soient et l'acceptation de nos limites constituent une immense richesse en tant que travailleur social. Et nous sommes soucieux, que ces différences donnent lieu à la reconnaissance officielle d'un handicap ou non, ne soient pas un obstacle à la poursuite de vos études.

C'est dans cette optique qu'a été conçu ce guide, conçu pour vous afin de vous donner un aperçu des possibilités qui existent pour vous, lorsque vous êtes étudiants en situation de

handicap¹. Vous y trouverez des informations concernant vos droits, les aides qui existent, mais également l'accompagnement à l'IRTS, les démarches à suivre afin que des aménagements puissent être mis en place en fonction de votre situation.

¹ « Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. » (Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005).



QUELS SONT MES DROITS ET LES AIDES QUI EXISTENT ?

AIDES FINANCIÈRES

Les allocations de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

L'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)

Pour avoir droit à l'AEEH, il faut avoir moins de 20 ans, être à charge du ou des parents et avoir un taux d'incapacité entre 50 et 80%.

L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

Pour l'AAH, il faut avoir plus de 20 ans (ou moins si vous n'êtes plus à charge des parents) et avoir un taux d'incapacité de 50% ou plus.

Les Prestations de Compensation du Handicap (PCH)

Les PCH sont des aides personnalisées pour vous permettre de couvrir les surcoûts liés à votre handicap dans la vie quotidienne (financer une aide à domicile, bénéficier d'une aide technique, aménager un véhicule ou un logement, par exemple).

Les bourses réservées aux étudiants en situation de handicap

Ces bourses peuvent se cumuler à la bourse sur critères sociaux.

Bourse Handinamique

Elle permet de compenser les surcoûts liés à votre situation, par exemple pour logement pour personne à mobilité réduite, vous déplacer, les coûts en lien avec les études (logiciel, imprimante en braille, interprète en langue des signes, etc.). Elle s'élève à maximum 3000€ et lors de la demande il ne faut pas oublier de joindre les devis.

Aide de la Fondation Giveka

C'est une aide s'élevant à 5000€ réservée aux étudiants de nationalité française ou suisse en difficulté financière. Elle est renouvelable plusieurs fois. La demande est à faire au CROUS avant le 30 novembre.

LE LOGEMENT : Le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)

Les étudiants en situation de handicap peuvent avoir accès à des résidences universitaires. Pour cela, il faudra constituer un Dossier Social Etudiant (DSE) avant le 15 mai sur messervices.etudiant.gouv.fr

Vous aurez alors rendez-vous avec une assistante sociale afin d'évaluer vos besoins et votre demande.



LES STAGES

Sur votre lieu de stage, vous pouvez bénéficier d'un aménagement de votre poste de travail et d'aides en fonction de votre situation. Les adaptations relèvent du droit du travail, il vous faudra donc une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Toutefois, les personnes en situation de handicap disposant d'une convention

de stage et bénéficiant de la PCH (prestation de compensation du handicap), de l'AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé) bénéficient également d'office de la RQTH, mais seulement pendant la durée du stage. N'hésitez pas à vous mettre en lien avec votre référent handicap afin de voir ce qui peut être mis en place.

LA RÉFÉRENCE HANDICAP ÉTUDIANT À L'IRTS ÎLE-DE-FRANCE MONTROUGE NEUILLY-SUR-MARNE

MISSION DU RÉFÉRENT HANDICAP ÉTUDIANT À L'IRTS

Dès septembre 2021, sur chaque site de formation, un.e référent.e handicap étudiant a été mise à la disposition des étudiants et étudiantes en situation de handicap s'ils le souhaitent pour les accompagner, informer et conseiller tout au long de leurs formations ainsi que pour garantir

la mise en place des aménagements prévus lors des examens.

La référente handicap assure le suivi des étudiants avec des besoins spécifiques afin qu'ils puissent poursuivre leur cursus avec sérénité.

LE RÔLE DU RÉFÉRENT HANDICAP

La fonction de référent handicap a été créée en 2008, à la suite de la signature de la charte des grandes écoles, FAC/handicap – avec l'adoption de la loi du 11 février 2005, les établissements d'enseignement supérieur se voient chargés d'inscrire et de former au même titre que les autres étudiants celles et ceux en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant.

Tout étudiant en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de santé, quelle qu'en soit la nature – motrice, psychique, sensorielle, maladie invalidante... et quelle qu'en soit la durée, peut bénéficier, s'il le souhaite, des services d'un.e référent.e ou des étudiants en situation de handicap.

Selon la situation du handicap, différents aménagements peuvent être envisagés. Les aides pédagogiques peuvent être humaines, matérielles ou d'adaptation. Par exemple, les étudiants peuvent avoir un temps supplémentaire pour les examens, le prêt d'un ordinateur lors des examens, une autorisation à utiliser son matériel médical, droit à un ou une secrétaire d'examen, une autorisation de sortie dès la première heure d'examen, etc.

Nous travaillons également à ajuster nos méthodes pédagogiques pour faciliter l'appropriation par tous de nos contenus de formation. Le regard des référents handicaps, porteurs de la parole des étudiants handicapés, est précieux pour permettre à l'ensemble des formateurs de se questionner dans ce sens.

LES MISSIONS DU RÉFÉRENT HANDICAP

- **Accueillir, conseiller et accompagner** les étudiants en situation de handicap dans la poursuite de leurs études supérieures – mise en place d'aménagements
- Les **informer** sur leurs droits
- **Mettre en œuvre** les procédures et mesure destinées à optimiser leur autonomie, à faciliter leur intégration et garantir l'accessibilité des savoirs
- **Organiser et suivre** la mise en place des aménagements d'études identifiés par le corps médical en liaison avec les formations
- **Suivre** avec les services compétents, les mesures visant à améliorer l'accessibilité des bâtiments

LES ÉTAPES POUR LES FORMATIONS DE NIVEAUX 3, 4, 5, 6 (SAUF LICENCE)

Ces étapes portent sur les formations suivantes : Accompagnant Éducatif et Social (AES), Moniteur d'Atelier (MA), Moniteur-Éducateur (ME), Conseiller en Économie Sociale et Familiale (CESF), les apprentis Éducateurs Spécialisés (ES).

Il sera demandé aux étudiants le document rempli par la MPDH et de rencontrer l'un des médecins agréés afin de déterminer les aménagements et

dispositions à mettre en place en lien avec Marine Mauduit, référente handicap étudiant à l'IRTS - site de Montrouge & Sandrine Dias, référente handicap étudiant à l'IRTS - site de Neuilly-sur-Marne. Les assistantes pédagogiques et les responsables seront informés des modalités à mettre en place via la coordinatrice des secrétariats.

LES ÉTAPES POUR LES FORMATIONS DE NIVEAUX 6 EN LICENCE

Ces étapes concernent les formations suivantes : Assistant de Service Social (ASS), Éducateur de Jeunes Enfants (EJE), Éducateur Spécialisé (ES) (ne sont pas concernés les apprentis).

Étape 1

Lorsque l'étudiant est inscrit à l'Université Sorbonne Paris Nord ou à l'UPEC.

Celui-ci prend rendez-vous auprès d'un des médecins du Service de Santé Universitaire (SSU)

- de l'Université Sorbonne Paris Nord

www.doctolib.fr/centre-de-sante/villetaneuse/le-service-de-medecine-preventive-de-l-universite-paris-13-reserve-aux-etudiants-de-paris-13

- de l'Université Paris-Est Créteil via Doctolib

www.doctolib.fr/etablissement-de-prevention/creteil/service-de-sante-universitaire-ssu-upec

Notez cependant que les délais peuvent être très longs afin d'obtenir un rendez-vous, surtout

à la rentrée de septembre, pensez donc à vous y prendre en avance.

La cellule handicap se charge ensuite de la mise en œuvre de ces aménagements en relation avec votre scolarité, le référent ou la référente handicap. La confidentialité des informations médicales ayant permis la rédaction est garantie respectivement par le référent ou la référente.

Étape 2

L'étudiant devra alors contacter le référent ou la référente handicap afin de mettre en place les aménagements. Vous pouvez alors prendre un rendez-vous en individuel soit sur le site de Montrouge, soit sur le site de Neuilly-sur-Marne.

Le référent ou la référente handicap vous accueille afin de vous éclairer sur les différents aménagements du PAEH. Les assistantes pédagogiques des filières, des partenariats universitaires ainsi que les responsables pédagogiques seront informés des dispositions, aides humaines, techniques et/ou aménagements du parcours, examens... par le référent ou la référente.

CONTACTS

Site de Montrouge

Marine Mauduit

Formatrice et coordinatrice
de la filière CESF

IRTS Ile-de-France Montrouge
Neuilly-sur-Marne
1 rue du 11 Novembre - 92120 Montrouge -
Bureau 442
+33 (0)1 40 92 35 33
mmauduit@irtsidf9293.eu



Site de Neuilly-sur-Marne

Sandrine Dias

Assistante pédagogique Service
des Partenariats Universitaires

IRTS Ile-de-France Montrouge
Neuilly-sur-Marne
150 avenue Paul Vaillant-Couturier - 93330
Neuilly-sur-Marne - Bureau B104 bis
+33 (0)1 49 44 14 15
sdias@irtsidf9293.eu



Pour les étudiants inscrits en licence, un mail vous sera transmis en début d'année par les référents handicaps pour vous expliquer les démarches à suivre.

ORIENTATION ACCOMPAGNEMENT SECTEUR INTERVENTION SOCIALE (OASIS) HANDICAP À L'IRTS



Le dispositif OASIS Handicap propose un accompagnement des personnes en situation de handicap vers l'entrée dans les

formations du secteur social et médico-social.

C'est une formation préparatoire pour construire

un projet de formation et réussir les épreuves d'admission aux métiers du social. La capacité d'accueil par an est de 15 places. 90 % des étudiants de l'IRTS ont réussi les épreuves d'admission en juin 2021.

La formation se déroule sur le site de Montrouge.

LES OBJECTIFS

- **Découvrir** l'étendue des richesses que vous avez en vous pour valoriser vos compétences
- **Affiner et affirmer** votre projet à partir de vos motivations
- **Profiter** des ressources d'une équipe de formateurs passionnés qui vous aideront à vous positionner de façon authentique en vous appuyant sur votre connaissance des métiers, sur vos valeurs et sur ce que vous dit votre cœur
- **S'engager** dans une pédagogie active - interactions, simulations, formation à distance
- **Eprouver** le réalisme de votre projet professionnel au travers d'explorations et d'un stage
- **Rencontrer** des établissements et leurs professionnels

LES PRÉREQUIS

- Avoir au minimum 18 ans à la date de l'obtention du diplôme envisagé
- Avoir votre handicap reconnu - travailleur handicapé, invalidité, ...
- Être motivé par un des métiers du travail social - métiers & diplômes correspondants

Pour certaines formations, aucun diplôme n'est à priori requis. L'entretien individuel permettra de vérifier que vous avez les diplômes requis pour l'entrée dans la formation que vous souhaitez préparer.

DURÉE & CONTENU DE LA FORMATION

5 mois : 210 h de cours + 210 h de période d'exploration & stage

6 modules de formation : 210 h

- Module 1 - Organiser ma prépa et mon travail
- Module 2 - Apprendre en prenant soin de soi
- Module 3 - Mon parcours, mes motivations
- Module 4 - Mes démarches d'exploration
- Module 5 - Valoriser mes richesses
- Module 6 - Préparer mon concours d'entrée

Stage : 105 h

Période d'exploration : 105 h

FONDATION ITSRS

CONTACT

Grégory Abramowitch

Responsable dispositifs OASIS
et soutien aux projets handicap,
inclusion et diversités



IRTS Ile-de-France

Montrouge Neuilly-sur-Marne

1 rue du 11 Novembre - 92120 Montrouge -
Bureau 321

+33 (0)7 64 87 40 47

gabramowitch@irtsidf9293.eu

QUELQUES ASSOCIATIONS

De manière concomitante, vous pouvez vous adresser à une association qui pourra aussi vous guider pour différentes démarches. La liste ci-dessous est non exhaustive.

APF France Handicap

Cette association promeut la défense et la représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Leur site internet regroupe de nombreuses informations, que ce soit sur l'accompagnement, le soin, les droits, l'hébergement, les loisirs et la culture, etc.

www.apf-francehandicap.org

LADAPT

LADAPT s'investit dans l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap. Elle propose des établissements de soin, des formations adaptées, de l'accompagnement, etc.

www.ladapt.net

Fédération des Associations pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)

L'APAJH accompagne tout type de handicap (moteur, sensoriel, mental, psychique, cognitif, etc.). Cette fédération propose différents établissements d'accompagnement et de soins. Elle propose également un service en ligne gratuit où vous pouvez avoir des réponses à vos questions (01 44 10 81 50).

www.apajh.org

Union Nationale des Associations de Parents et Amis des personnes handicapées mentales (UNAPEI)

L'UNAPEI regroupe des associations pour les personnes en situation de handicap. Cela permet de savoir rapidement quelles associations et quels dispositifs existent près de chez vous.

www.unapei.org

Fédération Française des Dys (FFDys)

La FFDys est une association accompagnant les personnes Dys, notamment dans le milieu du travail.

www.ffdys.com

Fondation Santé des Étudiants de France (FSEF)

La FSEF cherche à faciliter l'accès aux soins des étudiants. Ils ont plusieurs structures en France, notamment d'accompagnement et de soutien des étudiants.

www.fsef.net

La fédé 100 % Handinamique

C'est un réseau d'entraide de jeunes personnes en situation de handicap, ainsi qu'un réseau d'associations étudiantes. Ils proposent notamment un tutorat, un handicapé pour l'insertion professionnelle ainsi qu'une bourse.

www.handinamique.org

Accompagner la Réalisation des Projets d'Études de Jeunes Élèves et étudiants Handicapés (Arpejeh)

Arpejeh accompagne les étudiants en situation de handicap dans l'insertion professionnelle. Ils proposent notamment un accompagnement dans la recherche d'un lieu de stage ou d'emploi adaptés.

www.arpejeh.com

Hanploi

Hanploi est un site de recrutement pour les travailleurs en situation de handicap.

www.hanploi.com

Toute l'équipe de l'IRTS vous souhaite une bonne rentrée
et reste disponible pour toute question.

Ce guide est édité pour la première fois cette année, n'hésitez pas à
nous proposer des améliorations qui viendront l'enrichir.

Fondation ITSRS
IRTS ILE-DE-FRANCE
MONTROUGE
NEUILLY-SUR-MARNE



**BON
PARCOURS
À VOUS**

Les personnes ayant participé à la rédaction de ce guide : Grégory Abramowitch, Cécilia Couvreur,
Sandrine Dias, Sarah Ferrand, Éric Marchandet, Marine Mauduit, Françoise Mille